

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 40 ^m matin.	7 h. 28 ^m matin.	9 h. 10 ^m matin.	8 h. 56 ^m matin.	—	—	—	—
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	4 » » » soir.	4 » 22 » soir.	5 h. 54 ^m soir.	8 h. 17 ^m soir.	5 » 53 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 52 » »	9 » 33 » »	10 » 54 » »	—	11 » 6 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 6 h. 43^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 48^m matin.)

Cahors, 3 Août.

Un décret du président de la République a clos, samedi, la session ordinaire du Sénat et de la Chambre des députés.

Il n'y avait à Versailles qu'un très petit nombre de députés et de sénateurs. Dès la veille, en effet, le monde politique gouvernemental avait commencé à se mettre en route pour l'inauguration de la statue de M. Thiers à Nancy.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 juillet.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères, expose que la politique du gouvernement dans les affaires étrangères a été à la fois ferme et prudente, soucieuse de maintenir partout la dignité de la France et le caractère pacifique de ses relations avec les autres puissances. Toute l'action diplomatique, depuis un an, s'est rapportée à l'Orient et a consisté dans l'exécution du traité de Berlin. M. Waddington s'étend sur la situation actuelle de notre politique extérieure, aborde tour à tour les questions de la Grèce, de la Turquie, de la Roumanie, de l'Égypte.

Séances des 1^{er} et 2 août.

Fin de la discussion du budget.
Adoption de divers projets de loi.
Retrait d'un amendement de M. Sourignes, relatif à la conversion de la rente 5 0/0.
Clôture de la session.

SÉNAT

Séance du 1^{er} août.

Fin de la discussion du projet de loi relatif à la création dans chaque département d'une école normale primaire pour les institutrices.

M. Chesnelong établit que ce projet est onéreux parce qu'on obligerait les départements à s'imposer des sacrifices très lourds et inutiles, et parce qu'il y a déjà actuellement beaucoup d'institutrices disponibles.

Les dernières paroles de M. Chesnelong soulèvent un vif incident.

M. Ferry s'empare. Il défend les écoles normales de filles. Il les défend avec des insinuations blessantes pour ses adversaires, qu'il accuse de cacher sous cette question leurs passions de parti.

A ce moment, les membres de la droite et du centre droit se lèvent en protestant et demandent le rappel à l'ordre, en disant que de si brutales attaques rendent toute discussion impossible.

L'attitude de M. Jules Ferry provoque un indisciplinable tumulte.

La plupart des membres de la droite quittent la séance.

M. Ferry proteste alors contre l'idée qu'on lui prête de vouloir chasser Dieu des écoles.

On passe, par 163 voix contre 122, à la discussion des articles de la loi sur les écoles primaires.

Un incident nouveau met en cause le président : on propose une motion contre sa manière de diriger les débats ; mais la majorité se prononce pour une motion contraire et tout à fait élogieuse.

La République française contient la déclaration suivante, qui confirme tous nos renseignements :

« La question cléricalle a été posée, il faut qu'elle soit résolue. Que ce soit par l'article 7 de M. Jules Ferry ou par tout autre

procédé, nous ne voulons pas le rechercher ni le savoir en ce moment. »

Dans notre polémique contre l'article 7, que nous repoussons comme contraire au principe de la liberté, nous avons toujours réservé les droits de l'Etat, et nous n'avons cessé de demander que la surveillance des livres et des méthodes fût sérieusement pratiquée.

Il sera facile de trouver sur ce terrain une rédaction, qui conciliera les opinions diverses au Sénat, et qui sera ensuite acceptée par la Chambre des députés.

Nous croyons pouvoir dire, que la forme et le sens de ce nouveau texte sont dès aujourd'hui à peu près convenus entre les hommes influents qui veulent mettre un terme à une agitation également mauvaise pour tous.

Les fêtes de Nancy.

Nancy, 2 août.

Depuis quarante-huit heures, les habitants de Nancy sont perdus, noyés au milieu d'une population nouvelle, que l'arrivée de chaque train grossit encore. La circulation est devenue difficile dans les rues ordinairement si tranquilles ; les hôtels regorgent de voyageurs et les hôteliers sans vergogne, s'inspirent des procédés de leurs confrères de Paris pendant l'Exposition. On demande 10 fr. d'un cabinet, et n'en a pas qui veut ; tel personnage officiel même en est encore à chercher un gîte pour la nuit prochaine.

La fête promet du reste d'être magnifique. Nancy s'est pavoisé, enguirlandé comme Paris au 30 juin. A chaque coin de rue, des mâts vénitiens supportent l'échsson aux initiales R. F. ; les verres de couleurs, les lanternes vénitiennes sont suspendues en grappes aux fenêtres, aux portes, et même d'un côté de la rue à l'autre. Dans les rues des Dominicains, de Saint-Dizier, de la Poissonnerie, de la Hache, l'initiative privée a réalisé de véritables merveilles de décoration.

La construction en planches élevée pendant la durée des travaux du piédestal a été démolie la nuit dernière ; et, au milieu de la place, protégé par un cordon de troupes, apparaît le voile qui recouvre la statue de M. Thiers.

Le train ministériel est arrivé à 4 h. 20. M. Bernard, le maire de Nancy, attendait sur le quai. Aussitôt le train arrêté, il est monté dans le wagon des ministres et leur a souhaité la bienvenue. M. Lepère a répondu que le cabinet avait tenu à venir en nombre pour honorer la mémoire du premier président de la République ; il a ajouté qu'il avait été profondément touché de l'accueil qu'il lui avait été fait par les populations, dont le cri de « Vive la République » les avait salués sur tout le parcours.

Une foule immense attendait le cortège sur la place de la gare.

MM. Le Royer, Lepère, Léon Say, Cochery, Tirard, Martel, Girerd et le préfet de Nancy, ont successivement paru, puis une foule de sénateurs et de députés a paru avec MM. de Rémusat, Corne, Roger du Nord, Hérold, Levasseur, Calmon, O. Marcère, Senard, Lencô, Barthélemy Saint-Hilaire, Oscar et Edmond de Lafayette, etc.

Le cortège a défilé au milieu de la foule pendant que la musique exécutait la *Marseillaise*.

Les ministres, en tenue de voyage, se sont rendus à la préfecture, où ils ont reçu les autorités ; le général Pittié, en grand uniforme, représentait le président de la République. La cour et le tribunal en costume, l'évêque, etc., ont été reçus successivement. Immédiatement après cette réception officielle, les ministres, en corps, se sont rendus chez M. et Mme de Carcy pour rendre visite à M^{me} Thiers.

Le soir, la ville est illuminée et présente une animation extraordinaire ; les étudiants se sont réunis dans un banquet que préside M. Diouville ; la garde républicaine donne un concert. A la Pépinière, il y a bal des dames de la halle.

Nancy, 3 août.

La statue de M. Thiers a été inaugurée à une heure.

M. Noblot, ancien député de Metz à l'Assemblée nationale, démissionnaire le 1^{er} mars 1871 après la signature du traité de paix qui consentait à la cession de sa ville natale, a prononcé le premier discours. C'est lui qui a présidé le comité de la statue.

Après plusieurs discours, dont un fort acclamé de M. Lepère, ministre de l'intérieur, M. Legouvé a lu une pièce de vers. M. Jules Simon a pris ensuite la parole.

Voici quelques passages du discours de M. Jules Simon :

Messieurs,
Mme Thiers me charge de remercier les jeunes filles qui viennent de lui apporter cette belle couronne, le comité qui a élevé la statue, la ville de Nancy qui l'inaugure avec tant d'éclat.

C'est au fondateur de la République, au libérateur du territoire que vous dressiez cette statue. Vous me permettez de dire que, si le ciel nous avait épargné les malheurs de 1870, la France devait déjà une statue à l'auteur immortel de l'*Histoire de la Révolution*.

M. Thiers a mis trente ans à écrire cette histoire. Il n'était qu'un jeune homme inconnu à ses concitoyens et peut-être à lui-même quand il l'a commencée ; il était homme d'Etat, et le plus habile, le plus renommé de nos hommes d'Etat, quand il l'a finie. Il aura dans l'avenir cette gloire singulière, d'avoir été l'historien d'une révolution qu'il a lui-même achevée et consolidée.

Il n'y a pas de plus grande école de philosophie, de politique et d'administration, que la Révolution française. Elle a commis bien des fautes, durement expiées, qui, elles aussi, doivent servir de leçon ; mais elle a exprimé, la première, les principes du droit naturel qui sont devenus, grâce à elle, et pour toutes les nations, les principes du droit politique :

M. Thiers avait toute sa gloire d'historien, d'orateur, de ministre, quand le troisième Empire l'a violemment jeté hors du territoire ; il est revenu au bout de quelques années, et tout aussitôt les électeurs de Paris l'ont porté au Corps législatif. Il s'y est trouvé mêlé à une douzaine de républicains qui, et pour la plupart, l'avaient combattu, qui l'ont reconnu pour leur chef. Au premier indice de la catastrophe, il a lutté pour empêcher la guerre, non pas seul, comme on l'a dit, mais à notre tête, avec un courage et une puissance incomparables. L'Empire passe outre ; la ruine se déclare. A qui s'adresse l'Empire à cette heure suprême ? à M. Thiers. La révolution éclate.

La France, accablée, mais luttant encore avec une énergie qui n'était pas sans gloire, a besoin d'un intercesseur auprès de l'Europe. A qui songe-t-elle pour ce rôle terrible ? à M. Thiers. Une Assemblée où toutes les opinions étaient en armes, sans savoir encore quelles seraient leurs forces respectives, est réunie à Bordeaux. A qui confère-t-elle le pouvoir ? à M. Thiers. Il est, à Versailles, trois luites à sou-

tehir : l'une terrible, contre la Commune ; l'autre, dont on ne sait pas, dont nous ne pouvons pas dire encore toutes les péripéties et toutes les angoisses, contre l'ennemi ; l'autre enfin, contre l'Assemblée.

M. Thiers a fait face à tout. Il a créé, c'est le mot juste, l'armée, les finances, l'administration ; réduit l'insurrection ; apaisé les colères sans cesse renaissantes du vainqueur ; signé le traité de paix ; réalisé le plus énorme des emprunts ; anticipé de plusieurs années l'époque de la délibération ; et forcé plusieurs fois l'Assemblée à voter malgré elle, ou même, ce qui était sans exemple, à revenir sur son vote. Quand il s'est retiré le 24 mai, il laissait la France maîtresse de son territoire, et la République fondée par le vote des ennemis de la République.

Il a joui de la gloire de son œuvre pendant les dernières années de sa vie. Il était, dans sa retraite, notre chef et notre espérance. Depuis la coalition jusqu'au 16 mai, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ont usé de toutes les forces gouvernementales pour ébranler l'édifice qu'il avait construit ; il a vu cette ligue et ses efforts, non sans émotion, mais sans crainte. Il avait dit que la République n'avait rien à redouter de ses ennemis, qu'elle ne pouvait périr que par ses fautes. On allait chez lui, pendant cette période de combat, chercher des directions ; on en revenait bien préparé pour la lutte et rassuré sur le résultat. Comme il avait prédit la chute de la seconde République, la chute du second Empire, il a prédit la victoire de la troisième République. Dieu, le suffrage universel et la sagesse du Parlement lui ont donné raison.

Oui, la France est délivrée, sauvée ; elle est constituée. Elle est, et pour toujours, en possession du suffrage universel, du gouvernement républicain, de la liberté de penser, d'enseigner et d'écrire. La République est sortie de la période de combat où il faut vaincre ses ennemis, pour entrer dans la période de puissance, où il faut les rassurer et les appeler. La Révolution de 1789 a trouvé sa forme définitive ; et cette forme, c'est la République conservatrice et libérale, telle que l'a voulu, telle que l'a faite celui dont voilà l'image !

REVUE DES JOURNAUX

La lettre de M. le comte de Chambord a été l'objet de divers commentaires dans les journaux.

Voici l'opinion du parti légitimiste, d'après la *Gazette de France* :

Monsieur le comte de Chambord dit qu'il ne consentira jamais à devenir le roi d'un parti, d'une faction. Cette parole est tout un programme.

On parle de Charte : Eh bien ! c'est la plus large, la plus magnifique, la plus française de toutes les Chartes : ne pas être le Roi d'un parti, ni d'une faction, c'est être le roi de la France tout entière, c'est régner avec la France et par elle.

Il faut le reconnaître : la formule est autrement gouvernementale, autrement élevée que celle qui a eu tant de succès sous l'empire et que prononça M. Thiers contre les gouvernements absolutistes, prétendant, parce qu'ils avaient la majorité, avoir tous les droits, et le plus excessif de tous les droits, celui de gouverner par un parti.

C'est la grande pensée de cette lettre ; elle produira partout une vive impression.

Être le roi de la France entière, d'une France qui aurait ses représentants élus par le suffrage universel honnêtement pratiqué et qui posséderait une Chambre haute indépendante, c'est bien là, nous le répétons, tout un programme de restauration, et défini avec une clarté qui frappera et satisfera toutes les intelligences sincères, honnêtes et vraiment patriotiques.

Dans le parti républicain, la *Journal des Débats* s'exprime ainsi :

Quoi qu'en dise et qu'en pense M. le comte de

CHERS ELÈVES,

Le jour, où, pour la première fois, vous franchîtes le seuil du Lycée, et où, par une sorte d'abdication temporaire, vos parents nous remirent le soin de votre avenir, fut un jour dont l'influence ne saurait se calculer; et, en acceptant la vie du Lycée, vous accomplîtes un acte dont peut-être vous n'avez pas encore mesuré toute l'importance; nous-mêmes, vos maîtres, nous ne saurions envisager sans quelque frayeur la redoutable responsabilité que font peser sur nous vos intérêts les plus chers, les vœux de vos familles, les espérances du pays.

Ne trouvez donc pas étrange, mes jeunes amis, que je vienne vous parler de l'Université, à qui vous fûtes confiés, du Lycée, où elle accomplit pour vous son œuvre, de la grandeur de cette œuvre même, et des conditions qui, de votre part, peuvent la rendre fructueuse.

Par égard pour une impatience que légitiment ces couronnes et l'amour filial, je m'efforcerais d'être bref; aussi bien vos propres réflexions compléteront ma pensée. Puissé-je vous en suggérer d'efficaces, et justifier quelque peu la sympathique attention de cette assemblée d'élite, universitaire elle-même par le cœur, puisqu'elle est venue saluer et rehausser les triomphes de nos jeunes Lycéens!

Que de choses, Messieurs, sont méprisées ou dédaignées, pour être peu ou mal connues! Que de fois aussi la malveillance ne s'est-elle pas exercée contre l'Université, par ignorance de son origine, de son esprit et de ses progrès!

Comme tant d'autres grandes institutions, notre Université eut de faibles commencements; son élaboration fut lente et tourmentée; mais on peut affirmer qu'elle est née de l'esprit même de la nation, sous le souffle fécondant de la civilisation de deux grands peuples.

Après la conquête romaine, en effet, les Gaulois, nos pères, dont Caton l'Ancien avait déjà constaté l'application à parler finement, s'approprièrent si bien, par une merveilleuse intelligence jointe à une extrême curiosité, la langue des vainqueurs, que de tout l'Empire on vint en Gaule étudier les lettres latines, et qu'un jour les Romains mêmes élevèrent à un Gaulois une statue avec cette inscription: *Rome, au roi de l'Éloquence*. Dans beaucoup de nos villes, on parla si bien le grec, qu'au langage seul on eût pris chacune d'elles pour une nouvelle Athènes.

Vinrent ensuite, il est vrai, des temps malheureux, où Grégoire de Tours put s'écrier: « *Vae diebus nostris, quia perit studium litterarum!* » Ce n'était pourtant point la mort, mais le sommeil; comme le Christianisme, la Civilisation devait avoir ses catacombes, d'où elle sortirait pour reprendre un puissant essor.

Les Lettres, déjà gauloises autant que latines et grecques, reprirent vie et forces par les soins de Charlemagne, dont le palais même fut comme le berceau de notre Université, ou tout au moins d'une Académie, dont les membres s'honorèrent des noms les plus illustres empruntés aux glorieuses époques des Littératures antiques.

Le germe avait enfin percé le sol; le cri de détresse de Grégoire de Tours allait être bientôt couvert par cet autre cri d'enthousiasme: « *O Litteræ, juvat vivere! Vigent studia! O Barbaries, accipe laqueum.* » L'œuvre universitaire tendait enfin à s'affirmer.

Le temps qui s'écoula de Charlemagne au vainqueur de Bouvines fut le premier âge de l'Université. Mais en 1200 déjà, elle s'était assez brillamment manifestée par la docte et puissante parole d'hommes tels que Guillaume de Champeaux, Abélard et Pierre Lombard, pour qu'elle fût reconnue majeure, constituée et confirmée par Philippe-Auguste; elle fut, en 1215, réglementée par Robert de Courson; un siècle et demi plus tard, Charles V proclamait *Fille aînée des rois* l'Université de Paris et lui donnait rang après les princes de sang royal.

Comme un grand arbre destiné à couvrir de son ombre et à nourrir de ses fruits tant de générations, l'Université de Paris dut, avant de projeter ses rameaux sur toute la France, pousser de fortes racines dans le sol où elle avait germé; son accroissement, pour être souvent ralenti par des causes diverses, n'en fut ni moins réel ni moins assuré; bien des orages passèrent sur elle, mais pour la rendre plus belle et plus vivace.

C'est qu'en effet l'esprit de conservation appelle les changements, sinon dans le tout, du moins dans les détails; au moral comme au physique, la corruption naît de l'immobilité; c'est par le mouvement que les eaux en sont préservées; c'est l'agitation qui purifie l'air; les esprits et les sociétés ne sauraient se soustraire à cette loi. Aussi, croire au mouvement, au progrès, c'est comprendre une des premières aspirations de la Nature, c'est respecter Dieu, c'est se montrer homme. C'est parce qu'elle a cru au mouvement, au progrès, que l'Université vit et vivra, Contemplons, Messieurs,

Le *Républicain du Lot* se trompe quand il me représente comme lié avec votre Journal par des intérêts financiers d'un ordre quelconque. Je dois déclarer que vous avez envers moi, comme j'ai envers vous, une pleine et entière indépendance. — Je ne mets pas en doute que cette rectification suffira au *Républicain*.

Quant au *Courrier*, qui ne se tait après mes démentis que pour renouveler plus tard les mêmes mensonges, il ose dire que je lui ai offert une subvention.

J'ai sous les yeux les lettres de sa direction et de deux de ses rédacteurs. Je n'ai point offert cette subvention; il me l'a demandée, et, dans l'une de ces lettres, il m'a même manifesté l'espérance de la voir augmentée. Si je l'ai consentie, c'est parce qu'il n'était point un organe de l'empire, et je l'ai supprimée dès le jour où il a changé de politique, c'est-à-dire le 4 octobre 1873, quand il a pris pour sous-titre: *Journal de l'Appel au Peuple*, ce qui n'empêcha pas son principal rédacteur de me proposer tout son dévouement.... sans que ça paraisse, six mois après mon vote de la Constitution et mon adhésion à la République.

Je regrette vraiment d'avoir à faire une pareille constatation; mais j'y suis contraint par la persistance d'inventions systématiques.

En principe, mon cher Monsieur Layton, il faut laisser dire, laisser faire et suivre le droit chemin, à égale distance des exagérations révolutionnaires et des réactions autoritaires. Mais quand toutes les bornes de la calomnie sont dépassées, il y a des considérations devant lesquelles il devient impossible de s'arrêter plus longtemps: et alors, comme il n'y a plus rien à cacher ou à tenir en réserve, tant pis pour ceux qui sont atteints.

Agrérez, etc.

A. PAGÈS DUPORT.

Les assises du département du Lot, pour le troisième trimestre de 1879, s'ouvriront le lundi, 11 août, sous la présidence de M. Audidier, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Notre compatriote, M. Cassagnade, né à Souillac, vient d'obtenir une mention au concours de licence de l'Ecole de droit de Paris.

Hier, à 9 heures, au Lycée de Cahors la distribution des Prix a été faite aux élèves, dans la cour d'honneur, sous la présidence de M. le Préfet du Lot. Dès huit heures et demie tous les sièges étaient occupés et la musique militaire saluait de la *Marseillaise* l'arrivée des invités sur l'estrade.

M. le Président avait à sa droite Mgr l'évêque de Cahors et à sa gauche M. Fieuzal, adjoint. Les fauteuils étaient occupés par des fonctionnaires de tous ordres et le personnel administratif et enseignant du Lycée. L'armée y était représentée par M. le colonel du 7^e et M. le capitaine de gendarmerie.

Le discours d'usage a été prononcé par M. J. Piot, professeur de rhétorique. L'orateur avait pris pour sujet: *l'Université*. Après ce discours très applaudi, que nous publions plus loin, M. le Préfet a pris la parole. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ces éloquentes conseils à la jeunesse studieuse, espoir de la Patrie, qui doit concourir par une instruction solide et un dévouement intelligent à la consolidation des institutions républicaines. Cette allocution a été fréquemment interrompue par de chaleureux applaudissements.

M. l'inspecteur d'académie a ensuite proclamé les noms des lauréats du *Concours général et du Conseil académique*.

M. Lépine, George a obtenu un 5^e accessit de Dessin au concours général entre tous les lycées et collèges de France.

Nous avons donné, dans un précédent numéro, les noms des lauréats du *Concours académique*.

M. le censeur des études a proclamé les lauréats de l'annéecolaire. Nous donnons plus loin le nom des élèves qui ont obtenu le plus de nominations.

famille, tant de générations dans le passé ont connu les douceurs.

» Qu'en un mot, le paysan attendait un roi de France, mais les intrigues de la politique avaient résolu de lui donner un maire de Palais.

« Si devant l'Europe attentive, au lendemain de désastres et de revers sans nom, j'ai montré plus de souci de la dignité royale et de la grandeur de ma mission, c'est, vous le savez bien, pour rester fidèle à mon serment de n'être jamais le roi d'une faction ou d'un parti.

« Non! je n'accepterai point la tutelle des hommes de fiction et d'utopie, mais je ne cesserai de faire appel au concours de tous les honnêtes gens et, comme vous l'avez admirablement dit: « armé de cette force et avec la grâce de Dieu, je puis sauver la France, je le dois et je le veux. »

« Comptez, cher de Foresta, sur ma vive et constante affection. » HENRI.

On télégraphie officiellement de Madrid:

Le bruit, répandu que le projet de mariage royal aurait été abandonné à la suite d'un long Conseil des ministres, est complètement inexact. Les négociations suivent leur cours normal, mais toutes les informations données à ce sujet sont prématurées ou reposent sur de pures présomptions.

L'incident suivant s'est produit à la Chambre des Lords:

Lord Dunraven demande si le prince Napoléon était muni d'un brevet d'officier anglais.

Le vicomte Bury répond que le prince n'avait pas de brevet, mais qu'il a utilisé ses services le jour de sa mort.

Lord Truro ne comprend pas comment le prince a pu être commandé de service, alors qu'il ne faisait pas partie de l'armée.

Le duc de Richmond croit qu'il ne faut pas discuter cette question, avant d'en connaître tous les détails.

Lord Waveney déclare que le fait, pour le prince, d'avoir été employé dans l'armée, le place sous la protection du drapeau anglais. Il insistera donc auprès du Parlement pour savoir sur qui doit retomber la responsabilité de la mort du prince.

Lord Hampton n'est pas d'avis qu'une discussion trop prompte s'engage sur cette question, parce qu'elle pourrait être injuste envers M. Carey.

Lord Granville émet un avis semblable.

La discussion n'a pas de suites.

Au cours de sa conférence, à Nantes, M. de Lesseps ayant dit que Napoléon, prisonnier au fort de Ham, s'en était évadé sous les habits d'un maçon nommé Badinguet, une portion de l'auditoire accueillit ce nom par des rires.

M de Lesseps a déclaré alors incidemment que tous les Français doivent se réunir autour du drapeau tricolore. Il faut laisser de côté les questions de parti qui ne cesseraient de faire de nous la risée de l'étranger. (Applaudissements unanimes.)

CHRONIQUE LOCALE

Le *Républicain du Lot* a publié samedi un bien mauvais article. C'est une attaque contre nous qui touche presque à la diffamation, et que rien dans notre feuille n'avait provoqué. Nous comprenons autrement les devoirs de confraternité et de dignité personnelle. Calomnier est un piteux argument qui déconsidère bien plus la feuille qui le produit que l'adversaire qu'il essaie d'atteindre.

La lettre suivante répond pour nous à ces misérables insinuations.

Paris, 4 août 1879.

Mon cher Monsieur Layton,

En lisant les feuilles politiques de Cahors arrivées ce matin à Paris, je trouve mon nom prononcé dans le *Républicain du Lot* et le *Courrier du Lot*, à l'occasion d'une polémique personnelle, dans laquelle les organes radicaux et bonapartistes veulent vous engager dans un but facile à comprendre, et qui ne saurait convenir à la position si honorable prise par votre Journal.

Chambord, il a laissé échapper, bien plus! il a repoussé une occasion qui ne se représentera jamais. S'il avait le tempérament et l'intelligence politique d'un roi, il aurait agi en roi au lieu de s'attarder dans le rôle de prétendant à idées fixes. Nous respectons religieusement sa très noble attitude, mais qu'on ne nous demande pas davantage! Le compte de la France est réglé avec M. le comte de Chambord. La France regarde l'avenir, et lui ne regarde que le passé. Le passé l'attire, le fascine, l'enchanté; il le voit tout en rose! Les charmantes inventions de Berquin ne sont rien à côté de la vieille France monarchique telle qu'il l'imagine et l'admire. C'était une bergerie sans loups; il n'y avait qu'un berger, que disons-nous? un père! En regard de ce tableau doux et gai, M. le comte de Chambord place la France actuelle. Il crie à la persécution, à l'oppression des consciences, à la perte de nos plus chères libertés. Qu'est-ce que cela veut dire? M. le comte de Chambord veut-il parler des lois Ferry? Mais les principaux arguments en faveur de ces lois ont été pris dans les traditions et les ordonnances de la France monarchique. Nous ne voulons pas, contradictoirement, étudier avec M. le comte de Chambord ce passé qu'on lui a mal enseigné. Il nous répondrait sans doute qu'il le connaît mieux que nous et que, par droit divin, il a la science historique infuse. Mais ce que nous connaissons mieux que lui, c'est la France contemporaine, où il n'a jamais vécu et où nous vivons. Il n'est pas exact que le laboureur dans les champs, l'ouvrier dans son atelier soupirent après le retour de leur roi absent. La vérité est toute contraire, et si nous ne la dépeignons pas, c'est pour n'avoir pas l'air d'adresser une menace qui ne serait pas généreuse et qui est inutile. Le laboureur et l'ouvrier se font de l'ancienne France une idée aussi fautive que M. le comte de Chambord, mais en sens inverse. Tout ce qui leur rappelle les irrités, les affole. Au lieu de combattre ces imaginations, M. le comte de Chambord et ses amis les ont entretenus; elles sont ineffaçables. Si le roi revenait, il faudrait non-seulement désarmer les chassapots, mais briser le manche des marteaux. Voilà ce que sentaient les « politiques » qui en 1873 demandaient des concessions et des garanties à un prétendant imbu du romantisme chevaleresque et mystique. On ne les a pas écoutés, tout est fini!

République française.

Rien, à notre avis, de plus faux, que cette conception poussée aujourd'hui à l'extrême, de faire servir la nomenclature des rues à décerner des prix de célébrité. On a d'autres moyens d'honorer les morts respectés: le buste, la statue, la plaque indicative sur la maison où l'homme que l'on veut honorer est né, où il a vécu, où il est mort. Cela vaut mieux qu'un écriteau bleu au coin d'une rue. Quand on a une voie nouvelle à sa disposition, c'est fort bien. Mais débaptiser, par exemple, la rue de l'Ecole de médecine, pour être agréable à la mémoire de Danton, c'est un comble, le comble de la nigauderie.

INFORMATIONS

La « Gazette du Midi » publie la lettre suivante, adressée par le comte de Chambord au marquis de Foresta, au sujet des manifestations qui ont eu lieu en France à l'occasion de la Saint-Henri.

FROHSDORF, 26 JUILLET 1879.

« Vous me connaissez trop pour ne pas vous rendre compte de mon émotion à la lecture de l'Adresse des fidèles Marseillais.

« Je viens de recevoir le récit de vos fêtes: j'ai tout vu, tout examiné par moi-même, rien ne m'est échappé, pas une ligne, pas un nom, et je sais quelles actions de grâces rendre à la Providence, qui a permis ce réveil des cœurs et des âmes, et suscité ces généreux élans qui m'apportent de tous les points de la France les plus nobles protestations contre l'oppression des consciences et l'anéantissement de nos plus chères libertés.

« Je n'ai qu'un regret, au milieu de si grandes consolations, c'est de ne pouvoir faire parvenir, comme je voudrais, partout et à tous l'expression de ma reconnaissance.

« Mais, je tiens à vous remercier tout spécialement d'un passage de votre discours qui m'a été au cœur.

« Vous avez, dans une allusion pleine de franchise à notre histoire contemporaine, fait justice comme il convient de ce propos injurieux qui, grâce à la perfidie des uns et à la crédulité des autres, avait trop longtemps égaré l'opinion.

« On a répété à satiété que j'avais repoussé volontairement une occasion merveilleuse de remonter sur le trône de mes pères.

« Je me réserve de faire, quand il me plaira, une lumière totale sur les événements de 1873; mais encore une fois je vous remercie d'avoir protesté avec l'indignation que mérite un pareil soupçon.

« Vous auriez pu ajouter, parce que cela est vrai, que le retour de la monarchie traditionnelle correspondait aux aspirations du plus grand nombre, que l'ouvrier, l'artisan, le laboureur entretenaient avec raison ces paisibles jouissances de vie laborieuse dont, sous la paternelle autorité d'un chef de

ces légions de vaillants pionniers universitaires, qui ont déblayé, élargi les voies par lesquelles la pensée humaine s'agit pour atteindre à sa véritable dignité.

Déjà les Pierre d'Ailly, les Gerson, les Rollin, les Crévier avaient ceint du double diadème du savoir et de la vertu le front de l'Université de Paris, déjà même, sur le modèle de cette illustre corporation, s'étaient formées 23 Universités provinciales, parmi lesquelles, dès l'année 1331, on vit figurer honorablement celle de Cahors, déjà enfin tous ces grands foyers de lumière ne réclamaient plus qu'une direction commune et puissante par son unité, quand le décret du 17 mars 1808 donna sa véritable forme à l'Université, en instituant sous le nom d'Université de France, un corps enseignant unique pour tout l'Empire français, et dont les membres ne devaient obtenir le droit d'enseigner qu'en prouvant qu'ils avaient appris. « Je ne veux pas, avait dit l'auteur même du décret, que chacun puisse lever une école comme on lève une boutique de drap. »

Permettez-moi, Messieurs, de rendre ici, en passant, un hommage solennel à un grand caractère.

L'Université de 1808 s'enorgueillira toujours d'avoir eu pour premier Grand-Maitre, le panégyriste du sage et héroïque fondateur de la République des Etats-Unis, l'homme dont la tolérance regardait la révocation de l'Edit de Nantes comme la grande erreur du siècle de la gloire; le poète qui appelait la Religion un dictame immortel, qui fleurit dans les cieux; un écrivain, qui, dans des temps bouleversés, ne cessa de faire entendre ces mots: justice, humanité, liberté, sainteté des tombeaux; une âme non moins élevée que vigoureuse, formée par les Lettres et pour les Lettres; le restaurateur enfin de notre École Normale, d'où sont sortis et sortent encore tant de beaux talents, l'espoir de l'enseignement parmi nous. A ces traits, Messieurs, vous avez aisément reconnu M. de Fontanes, dont, durant cinq années, l'administration fut un bienfait public; car en lui, dit M. Villemain, se trouvaient heureusement réunis l'homme supérieur et l'homme excellent.

Avec cet esprit et ce cœur, M. de Fontanes, en prenant possession de sa charge, ne pouvait hésiter à prononcer le serment que voici: « Je jure de me servir de mon autorité pour le progrès des bonnes études et des bonnes mœurs, pour la gloire de la France, le bonheur des enfants et le repos des familles. »

Que les familles viennent donc à nous avec confiance: c'est dans le même serment traditionnel que l'Université ne cesse de puiser ses plus nobles inspirations; c'est en s'efforçant de réaliser ce vaste et sublime programme qu'elle défie toutes les attaques.

La voilà donc, chers Éléves, avec ses titres de noblesse inaliénables, avec son illustre passé et son glorieux présent, avec son esprit essentiellement libéral et progressif, cette Alma Patris, dont, après et avant tant d'autres, vous êtes les enfants bien-aimés; la voilà, cette grande institution nationale, spécialement chargée de faire prévaloir les meilleures doctrines et les meilleures méthodes philosophiques, littéraires et scientifiques; la voilà, cette pépinière si féconde en hommes dont les noms sont dans toutes les bouches et la trace partout, et qui feront à jamais l'honneur de la pensée française dans tous les genres de connaissances et de professions libérales. Aussi, l'Université peut-elle se dire la sentinelle avancée d'un sage progrès. A elle, la gloire d'avoir, du haut de toutes les chaires de Facultés, de Lycées ou de Collèges, enseigné avec la double autorité de la sagesse et du talent, d'avoir dénoué le passé au profit du présent et de l'avenir, d'avoir remis en honneur le Spiritualisme, réuni la Littérature par une saine et lumineuse critique, renouvelé le langage des Sciences pour les rendre plus accessibles.

Nous pouvons donc, Messieurs et chers collègues, avoir notre titre et marcher le front haut; nous est permis d'espérer le jour prochain d'une victoire éclatante et réparatrice en faveur du corps auquel nous sommes fiers d'appartenir. Bientôt on donnera d'avoir si aisément accueilli tant de carrières préventives; bientôt on rendra hommage universellement à la constante et courageuse fidélité avec laquelle, depuis son origine, elle remplit sa haute et utile mission.

(La fin au prochain numéro).

LISTE DES ÉLÈVES LE PLUS SOUVENT NOMMÉS.

- Mathématiques élémentaires. — Nouvelles, Emile; Engène; Delfour, Victor.
- Mathématiques préparatoires. — Gayet, Julien; Senon, Paulin.
- Philosophie. — Valat, P.; Combarieu, C.; Ségol, H.
- Rhetorique. — Roche, J.; Raygasse, J.; Parvieux, L.
- Seconde. — Rosignol, G.; Maratuech, V.
- Troisième. — Barriéty, O.; Castagné, L.; Grouat, P.; Gratacap, M.

Quatrième. — Bergol, P.; Mercié, M.; Bénech, E.; Maury, J.

Cinquième. — Arbonys, A.; Vieussens, P.; Mercié, M.; Gibrat, A.

Sixième. — Laur, B.; Gaston, H.; Bénech, W.

Septième. — Marbot, A.; Ganiayré, R.; Combes, P.; Denons, C.

Huitième. — Sers, E.; Pouget, A.; Bénech, E.; Manhiabal, H.

Enseignement spécial (2^e année). — Bouloumié, A.; Dentraygues, M.; Valat, H.; Magot, A.

Première année. — Combebias, L.; Bozenac, E.; Delpon, L.; Labro, A.

Année préparatoire. — Simonis, F.; Boucamp, A.; Souleithon, J.

Classe préparatoire (1^{re} division). — Gratacap, M.; Vargues, E.; Tarayre, H.; Boisse, P.

Deuxième division. — Mendaille, G.; Bécays, L.; Mary, P.

Troisième division. — Pisol, J.; Bouzerand, J.; Théron, L.; Palame, G.

Quatrième division. — Lanteirès, P.; Salomon, J.; Moutier, H.; Aladel, V.

Le lycée de Cahors a obtenu une nomination au Concours général entre tous les lycées et collèges des départements. C'est la deuxième distinction de ce genre depuis trois ans, et toujours pour l'enseignement du Dessin.

En 1877 : 1^{er} Prix au Concours académique. 2^e Prix au Concours général.

En 1879 : 1^{er} Prix au Concours académique. 2^e — 1^{er} Accessit au Concours académique. 2^e — 5^e Accessit au Concours général.

En présence de ces magnifiques résultats qui honorent un établissement, il ne faut pas oublier le professeur qui les obtient par un enseignement sûr et méthodique.

Un succès, par hasard remporté, peut sembler le fait de l'organisation exceptionnelle d'un élève. Mais lorsque les succès s'affirment de plus en plus et s'étendent à toute une classe, tout le mérite en revient au professeur.

Du reste, pour qui connaît M. Planavergne, ces résultats n'ont rien d'étonnant. Une seule chose frappe tous les amis du corps universitaire: c'est qu'aucune distinction honorifique ne soit encore venue récompenser les efforts de trente années de professorat.

Il doit être doux au cœur d'un ministre républicain, de réparer dignement de semblables oublis, bien faits pour décourager les universitaires, s'ils étaient moins dévoués à leurs nobles devoirs.

Une soixantaine de personnes environ, dont vingt-cinq dames, assistaient, hier matin, au service funèbre pour le repos de l'âme du prince impérial.

Monsieur le Commissaire de police a mis en état d'arrestation, avant hier, dimanche, un individu qui s'était approprié un bracelet en or appartenant à M^{me} Durand Fougeol. Au moment où il cherchait à mettre en vente cet objet chez M. B..., horloger, cet individu a été pris. C'est un repris de justice et soumis à la surveillance.

M. le commissaire de police a arrêté hier, sur les boulevards, un individu qui, la nuit précédente, avait commis une tentative de vol à l'aide d'effraction, au bureau de la minoterie du Périé, chez M. Déjean. Deux tiroirs avaient été fracturés et une tentative d'effraction avait été faite au coffre-fort situé dans ledit bureau. Après un interrogatoire habilement dirigé, cet individu est entré dans la voie des aveux les plus complets. Cependant personne n'avait vu, il était arrivé à Cahors, la veille au soir, venant de Caylus.

M. Fontanilles (Amedée), maire du Vigan, a succombé samedi dernier à la longue et douloureuse maladie que tous les secours de la science n'ont pu conjurer.

L'ouverture de la retraite de Notre-Dame-des-Neiges a eu lieu le 4 août.

On lit dans le *Gourdonnais* :

Grâce aux beaux jours que nous sommes heureux de voir se succéder, les vignes ont pris un aspect des plus rassurants et les grappes se développent, s'il est permis de le dire ainsi, presque à vue d'œil. On a maintenant du verjus. A bientôt les raisins mûrs.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors du 4 Août a été favorisée par le beau temps, 600 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, beaucoup se sont vendus à des prix qui varient de 600 à 1100 fr. la paire, les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 36 à 40 fr. les 50 k. poids vifs, 228 petits cochons vendus depuis 10 fr. à 50 fr. la pièce suivant grosseur, 500 moutons ou brebis vendus de 15 à 30 fr. la pièce les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 65 à 70 c. le kilo poids vifs, 50 chevaux, 20 moutons, 10 ânes.

Marché aux grains : 220 hectolitres de blé ont été mis en vente, 190 ont été vendus à une moyenne de 23 fr. 25 c. l'hect. — 39 hect. de maïs, 31 ont été vendus à une moyenne de 14 fr. 25 c. l'hect.

Il ne s'est pas fait beaucoup d'affaires, les débits de boisson étaient pleins.

Ni vols, ni accidents à signaler.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Etude de M^e Auguste SOURBIEU, avoué licencié à Cahors, rue de la Mairie.

VENTE

par voie de saisie immobilière en un seul lot.

De divers immeubles situés au lieu de Coussol, commune de Flaungnac, canton de Castelnaud-Montratiat.

L'adjudication aura lieu le samedi trente août 1879, à midi.

Suivant procès-verbal de Cros, huissier à Castelnaud-Montratiat, en date du vingt-six février mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré et déposé le douze mars suivant,

Il a été procédé à la requête du sieur Arnaud Rigal, cultivateur, demeurant et domicilié à Castelnaud-Montratiat, qui a constitué pour son avoué près le tribunal de première instance de Cahors, M^e Auguste Sourbieu, et demeurant,

Sur la tête et au préjudice du sieur François Mériquet, propriétaire et domicilié au Coussol, commune de Flaungnac, canton de Castelnaud-Montratiat.

A la saisie réelle et immobilière de certains immeubles situés dans ladite commune de Flaungnac. Le procès-verbal de ladite saisie a été soumis à la formalité de la transcription, mais M. le Conservateur s'est refusé à procéder à cette formalité, par le motif que les immeubles compris à ladite saisie sont portés dans une saisie transcrite à son bureau le vingt-trois avril mil huit cent soixante-dix, volume 59, numéro, 59 pratiquée contre le même François Mériquet, par exploit de Boulzaguet, huissier à Castelnaud-Montratiat, le sept avril mil huit cent soixante-dix, à la requête de Blaise Escabasse, agriculteur et propriétaire, habitant et domicilié au lieu de Cuquel, commune de Saint-Paul-Labouffie, ayant M^e Delbreil pour avoué.

Dans cette situation, ledit sieur Rigal a dû se faire subroger à cette première saisie, ce qui a été fait par un jugement en date du dix sept mai mil huit cent soixante-dix-neuf.

Par un autre jugement en date du douze juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, un sieur Bican a demandé et obtenu la distraction de certains immeubles qui avaient été compris dans la première saisie et il ne reste plus à vendre que les biens dont la désignation suit :

Désignation.

- 1^o Un article en nature de friche, portant le numéro 954, section D, de la matrice cadastrale de Flaungnac, d'une contenance de quatorze ares quatre vingt centiares, troisième classe, d'un revenu de neuf centimes;
- 2^o Un bois, formant le numéro 955, section D de ladite matrice de Flaungnac, d'une contenance de vingt-sept ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de dix francs vingt centimes;
- 3^o Une terre, formant le numéro 956, section D de ladite matrice de Flaungnac, d'une contenance de quarante sept ares dix centiares, troisième et quatrième classe, d'un revenu de deux francs soixante-quinze centimes;
- 4^o Une vigne formant le numéro 957, section D, de ladite matrice de Flaungnac, d'une contenance de six ares trente centiares, troisième et quatrième classe, d'un revenu de soixante-onze centimes;
- 5^o Une terre formant le numéro 958 section D, de ladite matrice de Flaungnac, d'une contenance de huit ares soixante centiares, quatrième classe, d'un revenu de quatre-vingt-six centimes.
- 6^o Une vigne formant le numéro 959 section D de ladite matrice de Flaungnac, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de soixante-cinq centimes.
- 7^o Une terre formant le numéro 960 section D, de ladite matrice de Flaungnac, d'une contenance de vingt-neuf ares soixante centiares, quatrième et cinquième classe, d'un revenu de un franc soixante-

trois centimes. Les immeubles ci-dessus désignés seront vendus en un seul lot par autorité de justice le samedi trente août mil huit cent soixante-dix-neuf à midi précis, à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, aux charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé au greffe du tribunal, où toute personne peut en prendre communication sans déplacement.

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix fixée par le jugement du douze juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, à la somme de cent francs en sus des charges, ci. 100 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale sur l'immeuble ci-dessus désigné, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement qui aura prononcé l'adjudication dudit immeuble.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant soussigné.

Fait à Cahors, le quatre août mil huit cent soixante-dix-neuf.

AUGUSTE SOURBIEU.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent soixante-dix-neuf F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : GIBBERT.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Sourbieu, avoué poursuivant en son étude sus-indiquée.

Bourse de Paris

Cours du 5 Août.

Rente 3 p. %	82 50
— 3 p. % amortissable	84 75
— 4 1/2 p. %	116 00
— 5 p. %	116 55

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 4 août	CLOTURE précédente
Banque de France	3.145 »	3.145 »
Crédit foncier	848 75	875 »
Orléans-Actions	1.195 »	1.192 80
Orléans-Obligations	382 »	382 »
Suez	737 »	735 »
Italien 5 %	80 20	79 75

Crédit Foncier de France

Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement. Emission d'Obligations foncières à court terme.

Le Crédit Foncier de France consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.

L'intérêt de ces prêts sera de 4 60 % sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.

Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.

Le Crédit Foncier de France met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 %
à 2 ans »	2 1/2 %
à 3 ans »	3 %
à 4 et à 5 ans »	4 %

Les Obligations au porteur sont de 500 fr. les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.

S'adresser : pour Obligations, au Crédit foncier de France et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances;

Pour les prêt au Crédit foncier de France aux Notaires.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Réguler le véritable nom

Récompenses à plusieurs expositions DEMANDEZ PARTOUT

la DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fouregaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle. Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. DOULADOURE (Lucien), rue des Bourdonnais, 38, à Paris.

Agent général : M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors.

Agent particulier : M. MARY (Justin), à Albias.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement l'indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement.

Demande de Sous-Agents dans les cantons.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes.



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin.

Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers. Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes.

SEMELES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. Prix : 1 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse	40 fr.	L'Abeille	150 fr.
La Merveilleuse	50	La machine-Bijou	170
La Nec-plus-ultra	90	La véritable Silencieuse	225
La Productive	90	L'Active	225

MACHINES SYSTEME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

Eaux minérales de Miers

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS, situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour, l'Omnibus de l'HOTEL CARBOIS.

ASTHME !! ASTHME !!

L'efficacité des Cigarettes JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigarettes ont guéries. — Pharmacie anglaise, ROBERTS et C, place Vendôme, 23, PARIS.

Prix : 3 fr. 25 ; 10 boîtes, 26 fr. franco contre mandat.

Plus de CHEVAUX couchés : Guérison prompte et sans trace des phloges, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil par le Reparatriceur Taichou. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres 107, Paris. (Éviter la contrefaçon, exiger le Reparatriceur Taichou. — Se trouve dans les Pharmacies.)

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,

Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.

A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

Vente aux enchères

Le dimanche, 3 août prochain et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, par M^e Chambaud, notaire à Puy-l'Évêque, procédé à la vente aux enchères du mobilier et matériel dépendant de la succession de feu M. Corciade, quand vivait entrepreneur.

La Vente aura lieu à Puy-l'Évêque, au domicile du défunt, et sera faite au comptant. — Il sera perçu, en sus du prix d'adjudication, 5 p. % pour frais de vente.

Nota. — MM. les Entrepreneurs trouveront dans les objets mis en vente : Tombereaux, Harnais, Pioches, Birres à mine, etc. En un mot, tout un outillage pour fortstravaux, le tout en très-bon état.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORE

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrandt, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches, en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Emeux photographiques faits au feu et garantis inaltérables. Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846 JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR, APRÈS LA BOURSE DE PARIS. BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29. — PARIS

Cote officielle, et cours commerciaux de Paris de dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cetta, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, grains, Huiles, Pétales, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bœufs, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE

Edition (A), 7 numéros par semaine	36 fr.
(B), 3 numéros par semaine	18 fr.
(C), 2 numéros par semaine	12 fr.
(D), 1 numéro par semaine	7 fr.

Envoi gratuit pendant huit jours à titre d'essai. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Lot) Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES. Vente, échange et location. Accord et réparation.

5 MONTRE ronde, montre plate à cylindre, 10^e Remont. Coils simili-OR, garantis 3 ans 44 fr. — Montres tout argent à rubis gar. 3 ans, 48 et tout OR, 48 etc. Env. p. d. tarif. S'adresser G. Tribaudou à Besançon (Doubs) à Remoncourt et misal'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. ou tout OR 75 fr. — Envoi par av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'ad. G. Tribaudou à Besançon (Doubs)

DEMANDE On demande un clerc de notaire au courant des affaires de logement et 100 ou 150 francs par mois, suivant capacités. S'adresser à M^e Desfargues, notaire à Cahors.

A VENDRE Une Machine à Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre des blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs. Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURRUELOU, forgeron à Soullaguet, par Gourdon.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté) La meilleure préparation de Goudron contre RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copéau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraîchissante.

La boîte : 4 fr. 50. ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C^e, 88, boulevard Sébastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, Leflage, rue du Portail-au-Vent.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire de VICHY, 22, Boulevard Maitland, PARIS.

EXIGER LE NOM DE LA SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

Exposition universelle de 1878 : MÉDAILLE D'OR 4 DIPLOMES D'HONNEUR

Médaille d'OR et GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872

Médaille de Progrès de Vienne 1873. Membres du Jury Paris 1875

Les séries sur socle de BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR

LES SÉRIES SUR SOCLE DE BATTI USATEUR